

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**AFFAIRE N°27/SEPTEMBRE/2018**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- La convocation a été adressée le :  
21 septembre 2018
- Le compte-rendu du Conseil Municipal a été  
affiché en Mairie le :  
05 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à dix-sept heures s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire.



Vanessa MIRANVILLE

**ETAIENT PRESENTS :**

Vanessa MIRANVILLE - Gilles HUBERT - Marie-Françoise LAMBERT - Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Marie-Line TARTROU - Jean-Christophe ESPERANCE - Christophe DAMBREVILLE - Thierry BEAUVAL - Simone CASAS - Didier FONTAINE - Jean-Marc VISNELDA - Jocelyne DALELE - Sophie VAYABOURY - Rosaire MINATCHY - Marie-Claire DAMOUR - Daniel FONTAINE - Jérôme BOURDELAS - Edith LO PAT - Denise FLACONEL - Benoît CANTE - Jérémie BORDIER - Erick FONTAINE

**ETAIENT ABSENTS :**

Jocelyn DE LAVERGNE - Robert TUCO - Fred JULENON - Pascal PARISSÉ - Laurent BRENNUS - Christel VIRAPIN - Anaïs HERON - Anne-Cécile NARAYANIN - Marie Andrée LACROIX-FAVEUR - Thérèse RICA - Jean-François DELIRON - Anne-Flore DEVEAUX - Philippe ROBERT

**ETAIENT REPRESENTES :**

Camille BOMART - Jean-Luc BILLAUD - Eve LECHAT

---

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. Madame Michèle MILHAU ayant obtenu l'unanimité des voix a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame la Présidente a déclaré la séance ouverte.

---

**AFFAIRE N°27 : POLITIQUE DE LA VILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION POUR L'ABATTEMENT A LA TAXE SUR LE FONCIER PRIVE BATI, SIGNE ENTRE LA COMMUNE, L'ETAT ET LA SHLMR, DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE.**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal, que la ville de la Possession, l'Etat et la SHLMR, ont signé, en Décembre 2015, une convention relative, à l'utilisation de l'Abattement sur la Taxe sur le Foncier Privé Bâti, dans le cadre du contrat de ville.

Celui-ci a pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires du quartier prioritaire « Cœur St Laurent » (immeubles Orion et Fronton), au travers d'une programmation concertée d'actions diverses (entretien du bâti, animations..).  
Cette convention prend fin au 31 Décembre 2018.

Au plan national, les services de l'Etat (CGET), en accord avec l'Union Sociale de l'Habitat (U.S.H), ont requis la nécessité juridique de prolonger les conventions actuelles, au travers d'un avenant **(joint en annexe)** :

Vu l'avis favorable de la commission « Vie Citoyenne » (réunie le 12 septembre 2018)

**Le Conseil municipal,  
à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention **(joint en annexe)** ;**
- **d'autoriser le Maire, ou toute personne habilitée, à signer ledit avenant, et de manière générale tous les documents découlant de l'approbation de cet avenant.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme  
Le Maire,

Vanessa MIRANVINE

